

RALLYE DU THOUARET 79

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes à la réglementation standard FFSA 2026

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier du rallye.

Liste des Adresses

Organisateur Administratif : ASA 79 - 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT

Organisateur Technique : Association Enfance et Familles 79 – Mairie 79350 FAYE L'ABBESSE

Téléphone : 06-20-94-59-96

Email : challengeduthouaret79@gmail.com

Site internet : www.rallyeduthouaret.fr

Accueil des OFFICIELS : Mairie de Faye l'Abbesse 01 aout 2026 de 16h à 19h

Distribution du carnet d'itinéraire : Salle polyvalente Mairie de Faye l'Abbesse

Vérifications administratives et techniques : Parking Mairie de Faye l'Abbesse

PC Course – Collège des commissaires sportifs : 01 et 02 aout 2026 - Mairie de Faye l'Abbesse

Affichage officiel - Publication des résultats sur le site www.chronouest.fr et ou PC Course

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement - Ouverture des engagements

Dès l'obtention du Visa Ligue/FFSA et au plus tard le 30 juin 2026

Clôture des engagements :	20 juillet 2026 minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	01 aout 2026 de 08h30 à 13h00 Salle polyvalente
Dates et heures des reconnaissances :	01 aout 2026 de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Vérifications des documents	A la distribution du carnet d'itinéraire
Vérifications des voitures :	01 aout 2026 de 14h à 19h - Mairie Faye l'Abbesse
Heure de mise en place du parc de départ :	01 aout 2026 de 14h à 19h - Mairie Faye l'Abbesse
Première réunion des Commissaires Sportifs :	01 aout 2026 à 17h
Publication des équipages admis au départ :	01 aout 2026 à 20h
Publication des heures et ordres de départ :	01 aout 2026 à 20h
Départ du premier concurrent :	02 aout 2026 – 15 mn après le dernier concurrent VHC
Publication des résultats partiels et définitifs	02 aout 2026 Mairie de Faye l'Abbesse
	Et ou sur le site www.chronouest.fr
Arrivée prévisionnelle du premier concurrent :	02 aout 2026 à partir de 15H45 (1 ^{er} VHC)

Vérifications finales le 02 aout 2026 Garnier Automobiles Faye l'Abbesse ou sur le Parc de la mairie.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 02 aout 2026 30' maximum après l'entrée en parc du dernier concurrent

Remise des coupes sur le podium au parc Fermé Final (voir article 10p)

NOTA : Dans le cadre d'une démarche de développement durable, le présent règlement, la fiche d'engagement et en général tous les documents relatifs à l'épreuve ne seront pas ou peu imprimés mais publiés sur le site du rallye.

Les concurrents et les officiels sont invités à déposer en fin de rallye tous les documents papiers devenus inutiles dans le bac réservé à cet effet au PC et au podium d'arrivée.

Le carnet d'itinéraire sera mis à la disposition des concurrents qui le souhaite au format dématérialisé à compter du vendredi 31 juillet – Demande à effectuer lors de l'envoi de l'engagement

Véhicule BBR	PAGÉ Jean Luc	Licence n° 4727
Véhicule AUTORITÉ	JOUBERT Dominique	Licence n° 14860
Véhicule INFO	BIZARD Didier	Licence n° 17651
Véhicule 000	DEHAN Luc	Licence n° 6495
Véhicule 00	BERRINGER Cyril	Licence n° 215067
Voiture OB VHC	CHEVAUCHER Philippe	Licence n° 114416
Voiture OA Moderne	GUILLOTEAU Hervé	Licence n° 134366
Véhicule DAMIER	SEGOUIN Jean Marc	Licence n° 3352

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Thouaret compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2026 Coefficient 2

Le Championnat de la Ligue régionale du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives OBLIGATOIRES auront lieu à la distribution du carnet d'itinéraire.

Les Concurrents devront présenter les ORIGINAUX des permis de conduire et licences (pilote et co-pilote) ainsi que la fiche d'homologation et le passeport technique.

L'horaire de convocation aux vérifications techniques sera donné à la distribution du carnet d'itinéraire

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Thouaret remplira **INTEGRALEMENT en ligne** sur www.ffsa-inscription.org la demande d'engagement.

Après l'avoir imprimé cette demande sera adressée avant le 20 juillet 2026 au **secrétariat du rallye :**

Christine COMPAGNON - Rallye du Thouaret – 8 bis rue des Maisons Neuves 79320 MONTCOUTANT

signée par les 2 membres de l'équipage, accompagnée du montant des droits d'engagement et de la fiche speaker à télécharger sur le site : www.rallyeduthouaret.fr,

Fiche d'engagement également disponible sur le site du rallye

3.1.10P. Du fait de l'organisation du Rallye VHC du Thouaret en doublure, le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour les deux rallyes (Moderne + VHC), Si à la date de clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 61, l'organisateur s'autorise à annuler la manifestation

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **240 EUROS**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 480 EUROS

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et entièrement renseignée (chèque au nom de « **Association Enfance et Familles 79** »)

Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.

Les forfaits devront être déclarés par e-mail à l'adresse suivante : challengeduthouaret79@gmail.com

Remboursement du droit d'engagement - Conforme au règlement standard des rallyes FFSA – (Prescriptions générales FFSA -Titre IV - Article D)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans la zone d'assistance prévu à cet effet (entre CH sortie parc fermé ou regroupement ET CH sortie assistance)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un document remis lors des vérifications administratives

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Thouaret représente un parcours de 115,365 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales (2 différentes) d'une longueur totale de 38,700 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 : 6,180 km – ES2-4-6 : 6.720 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances sont autorisées le samedi 1 aout 2026 de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le départ sera donné le 02 aout 2026 : 15 minutes après le dernier concurrent VHC (1er VHC 08H30)

Si possible, l'ordre départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de la 1^{ère} Epreuve spéciale

7.3.17P Nouveau départ après abandon

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étapes, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante. **Par exception, pour les rallyes se déroulant sur une seule journée, l'équipage pourra réintégrer le rallye à compter du départ de la section suivante si le timing le permet et à la discrétion de la Direction de Course.** Les concurrents repartant seront positionnés en fin de liste dans l'ordre croissant des **numéros de course, à la suite des concurrents régulièrement classés, ayant effectué la totalité de la ou des sections précédentes et ayant pointé à l'entrée du parc de regroupement de la section** Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé en début de road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ. **Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques, à l'entrée du parc de regroupement, et ce, au plus tard 15 minutes avant la sortie du dernier concurrent du rallye moderne, du parc de regroupement pour la section suivant celle de son abandon.**

7.5.17. SECURITE DES CONCURRENTS

7.5.17.2. Chaque voiture de compétition aura à son bord un document reprenant les signes « SOS » (symbolisé par une croix rouge) et, de l'autre côté, un signe « OK » vert mesurant au moins 21 x 29,7 cm (A4). Ce document devra être plastifié et positionné dans la voiture dans un endroit accessible par les deux membres de l'équipage. Des contrôles inopinés pourront être diligentés par les commissaires techniques.

Toute absence sera considérée comme une non-conformité technique et sera pénalisée à la discrétion du collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix : Il n'y a pas de remise de prix en numéraires. Tout ou partie du solde financier éventuel de la manifestation sera reversé à une ou plusieurs associations de soutien à des enfants malades ou handicapés et leur famille.

Il sera remis par équipage 2 Coupes :

- Les 3 premiers équipages au classement général,
- Le 1^{er} premier équipage de chaque classe,
- Le 1^{er} équipage féminin
- Le 1^{er} équipage de moins de 25 ans (pilote et copilote)

La remise de coupes, Trophées, ou autres récompenses se fera au parc Fermé Final après l'arrivée du dernier concurrent moderne.

RALLYE DU THOUARET

ANNEXE 5 : Epreuves Spéciale

PREMIERE SECTION

SORTIE PARC FERME DE DEPART – ENTREE PARC DE REGROUPEMENT
38,455 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 12,900 Km

ES n° 1	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.180 Km
ES n° 2	Départ :	NOIRTERRE	
	Arrivée :	NOIRTERRE	6.720 Km

DEUXIEME SECTION

SORTIE PARC DE REGROUPEMENT – ENTREE PARC DE REGROUPEMENT
38,455 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 12,900 Km

ES n° 1	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.180 Km
ES n° 2	Départ :	NOIRTERRE	
	Arrivée :	NOIRTERRE	6.720 Km

TROISIEME SECTION

SORTIE PARC DE REGROUPEMENT – ENTREE PARC DE REGROUPEMENT
38,455 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 12,900 Km

ES n° 1	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.180 Km
ES n° 2	Départ :	NOIRTERRE	
	Arrivée :	NOIRTERRE	6.720 Km

Soit une longueur totale de 115,365 Km comprenant 6 épreuves spéciales chronométrées pour 38,700 Km

RALLYE RÉGIONAL DU THOUARET

ITINÉRAIRES ET CONTROLES

DIMANCHE 02 aout 2026

Contrôle	Itinéraire	Kilométrage		Horaire		
		Partiel	Total	Temps imparti	Heure 1ère Auto VHC	Heure dernière
PREMIERE SECTION : PARC FERMÉ Faye l'Abbesse - PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse						
Premier secteur :		0,660		Temps imparti :	0:20	
CH0	Faye l'Abbesse - Sortie Parc Fermé				8:30	10:20
CH0a	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance	0,660	0,660	0:20	8:50	10:40
				0:00		
Deuxième secteur :		1,350		Temps imparti :	0:10	
CH0a	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance				8:50	10:40
CH1	La Tannerie	1,350	2,010	0:10	9:00	10:50
	Neutralisation	0,200	2,210	0:03		
Troisième secteur :		18,080		Temps imparti :	0:25	
ES1	Départ : Thouaret				9:03	10:53
	Arrivée : Thouaret	6,180				
CH2		11,900	20,290	0:25	9:28	11:18
	Neutralisation	0,035	20,325	0:03		
Quatrième secteur :		18,130		Temps imparti :	0:25	
ES2	Départ : Noireterre	0,000			9:31	11:21
	Arrivée : Noireterre	6,720				
CH2a	Faye l'Abbesse - Entrée Parc Regroupement	11,410	38,455	0:25	9:56	11:46
PARC DE REGROUPEMENT Faye l'Abbesse					1:30	
DEUXIEME SECTION : PARC REGROUPEMENT Faye l'Abesse - PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse						
Cinquième secteur :		0,660		Temps imparti :	0:40	
CH2b	Faye l'Abbesse - Sortie Parc Regroupement				11:26	13:11
CH2c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance	0,660	39,115	0:40	12:06	13:51
				0:00		
Sixième secteur :		1,350		Temps imparti :	0:10	
CH2c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance				12:06	13:51
CH3	La Tannerie	1,350	40,465	0:10	12:16	14:01
	Neutralisation	0,200	40,665	0:03		
Septième secteur :		18,080		Temps imparti :	0:25	
ES3	Départ : Thouaret				12:19	14:04
	Arrivée : Thouaret	6,180				
CH4		11,900	58,745	0:25	12:44	14:29
	Neutralisation	0,035	58,780	0:03		
Huitième secteur :		18,130		Temps imparti :	0:25	
ES4	Départ : Noireterre				12:47	14:32
	Arrivée : Noireterre	6,720				
CH4a	Faye l'Abbesse - Entrée Parc Regroupement	11,410	76,910	0:25	13:12	14:57